

Équipes d'intervention rapide aux frontières

2006/0140(COD) - 24/07/2006

Le Comité mixte a pris note de la proposition de règlement instituant un mécanisme de création d'équipes d'intervention rapide aux frontières et modifiant le règlement 2007/2004/CE du Conseil pour ce qui a trait à ce mécanisme, présentée par la Commission.

Le Comité mixte a invité les instances préparatoires du Conseil à entamer sans retard l'examen de cette proposition.

Il est à noter que le Conseil européen a adopté, les 15 et 16 décembre 2005, une approche globale sur la question des migrations, qui contient une liste de priorités d'action devant être mises en œuvre par la Commission, l'Agence FRONTEX et les États membres. Pour l'une d'elles, la Commission était invitée à présenter une proposition de création d'équipes de réaction rapide constituées d'experts nationaux capables de fournir une assistance technique et opérationnelle rapide en période d'afflux importants de migrants.